



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 22 janvier 2024

### ÉLECTION DE QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LA COMMUNE D'AUZERS

Par arrêté préfectoral n°2024 – 0099 du 17 janvier 2024 les électeurs de la commune d'Auzers sont convoqués aux fins de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin se déroulera le dimanche 10 mars 2024 et, en cas de second tour, le dimanche 17 mars 2024. Il sera ouvert à 8h00 et clos le même jour à 18h00.

Les candidats ont obligation de déposer leur déclaration de candidature à la sous-préfecture de Mauriac (2 rue Guillaume Duprat – 15200 Mauriac)

Les dates d'ouverture et de clôture du dépôt des déclarations de candidature en vue de cette élection sont fixées comme suit :

- pour le 1<sup>er</sup> tour : du lundi 19 février 2024 au jeudi 22 février 2024 selon les horaires suivants : du lundi au mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- en cas de 2<sup>nd</sup> tour : (et seulement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu au moins quatre candidatures enregistrées pour le 1<sup>er</sup> tour) : du lundi 11 mars 2024 au mardi 12 mars 2024 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC